



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 12 juillet 2018

n° 118-18 C

Objet : RS - Approbation de la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et le Département de l'Isère relative à la mise en œuvre de la vente croisée entre les réseaux de transports Stac et Transisère

- date de convocation le 06 juillet 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 55

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffinat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine -

Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Muriel Jeandet - Claudette Levrot-Virot -

Françoise Marchand - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre -

Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyssie

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Pascal Mithieux - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Pierre Garnier

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Jean-Luc Deye

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 2

Michel André - Maryse Fabre

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Jean-Benoît Cerino à Jean-Pierre Ruffier -

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Luc Berthalay - de Christian Gogny à Xavier Dullin -

de Mustapha Hamadi à Alexandra Turnar - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Henri Dupassieux -

de Christian Papegay à Jean-Claude Davoine - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Anne Routin à Pascal Mithieux -

de Françoise Van Wetter à Jean-Michel Picot

- conseillers excusés : 14

Philippe Bard - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Denis Callewaert - Nathalie Colin-Cocchi - Marie-José Dussauge -

Daniel Grosjean - Delphine Julien - Anne Manipoud - Dominique Mornand - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 12 juillet 2018

délibération n° 118-18 C

objet **RS - Approbation de la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et le Département de l'Isère relative à la mise en œuvre de la vente croisée entre les réseaux de transports Stac et Transisère**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que le développement coordonné des différents modes de transport repose, à court terme, sur le développement de produits multimodaux, les déplacements relevant de plus en plus de la possibilité pour les usagers de combiner plusieurs réseaux.

Dans cette perspective, le Département de l'Isère, par délégation de la Région Auvergne-Rhône Alpes, et la Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges souhaitent initier une coopération étroite entre les réseaux de transports Stac et Transisère, en permettant la vente croisée de titres de transport.

Dans un premier temps, seul le titre de 10 tickets au tarif classique du réseau Stac sera proposé en rechargement sur le réseau Transisère. De même, seul le carnet 6 trajets au tarif classique du réseau Transisère sera proposé en rechargement sur le réseau Stac. Les titres seront vendus par l'intermédiaire des équipements billettiques propres à chaque réseau.

D'autres titres de transports pourront ultérieurement être proposés à la vente lorsque l'interopérabilité entre les deux systèmes billettiques sera totale.

Les modalités techniques et financières d'application de cette vente seront encadrées par une convention dont le projet est joint en annexe. Celle-ci sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2018.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu l'avis du Bureau du 13 juillet 2010 sur le déploiement d'un système billettique interopérable sur l'agglomération,

Vu la décision n° 234-11 du Bureau du 8 décembre 2011 approuvant l'adhésion de Chambéry métropole à un groupe de commandes coordonné par la Région Rhône-Alpes,

Vu la décision n° 117-13 du Bureau du 20 juin 2013 actant le déploiement d'un système billettique interopérable sur l'agglomération,

Vu la délibération n° 209-17 C du Conseil communautaire du 18 mai 2017 approuvant les tarifs applicables sur le réseau Stac à compter du 1^{er} juillet 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la signature de la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et le Département de l'Isère relative à la mise en œuvre de la vente croisée entre les réseaux de transports Stac et Transisère,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 118-18 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et le Département de l'Isère relative à la mise en œuvre de la vente croisée entre les réseaux de transports Stac et Transisère
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics
Date de l'acte :	12 juillet 2018
Annexe :	convention vente croisée Stac Transisère;ANNEXE 1 VENTE CROISEE;ANNEXE 2 VENTE CROISEE;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180712-lmc1H21096H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21096H1

Date de transmission en Préfecture :	20 juillet 2018
Date de réception en Préfecture :	20 juillet 2018